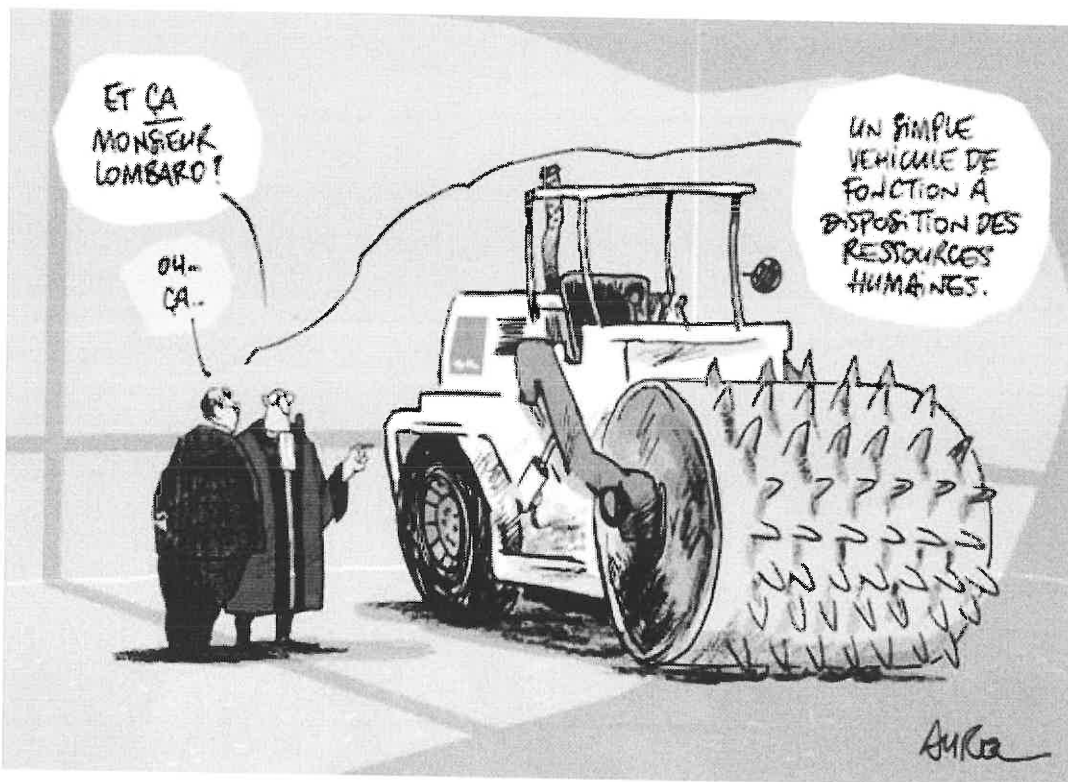


Suicide à France Télécom : les ex-dirigeants renvoyés devant le tribunal pour harcèlement moral

L'ancien PDG Didier Lombard et six autres dirigeants seront jugés pour leur management. Une première pour une entreprise du CAC 40.

LE MONDE | 19.06.2018 à 11h16 • Mis à jour le 19.06.2018 à 23h29 | Par Emeline Cazi (journaliste/emeline-cazi/)



AUREL

La décision prise par deux juges du pôle de santé publique de Paris, mardi 12 juin, de renvoyer pour « harcèlement moral », devant le tribunal correctionnel, Didier Lombard, l'ancien PDG de France Télécom, son numéro deux, Louis-Pierre Wenes, et le DRH Olivier Barberot, soit les plus hauts dirigeants d'une entreprise, est rarissime, pour ne pas dire inédite. Le fait qu'elle concerne une société du CAC 40 est, lui, une première.

Habituellement, ce sont les supérieurs directs des salariés, autrement dit les N + 1, à qui la justice demande de s'expliquer sur « des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail » (article 222-33-2 du code pénal). Mais là, au terme de l'enquête déclenchée par la vague de suicides qui a secoué France Télécom à la fin des années 2000, les juges, qui décrivent un « harcèlement organisé à l'échelle de l'entreprise », considèrent que les conséquences de cette organisation pathogène relèvent de la direction générale.

Didier Lombard apparaît même « comme le principal responsable de la mise sous pression de l'entreprise », insistent les magistrats, dans l'ordonnance de renvoi, un document de 673 pages, dont *Le Monde* a pris connaissance. « Il est celui qui a pris l'engagement devant les milieux financiers de faire baisser la masse salariale pour dégager 7 milliards de cash-flow. »

Symbole de la souffrance au travail

Aux côtés des trois dirigeants, « le bon, la brute et le truand », comme ils se surnommaient, quatre cadres devront comparaître pour « complicité de harcèlement moral ». « Au vu de leur place dans l'organisation », Guy-Patrick Cherouvrier, Jacques Moulin, Brigitte Bravin-Dumont et Nathalie

Boulangier-Depommier, « *étaient parfaitement informés* » des conditions de travail dégradées et des conséquences qu'avaient leurs « *méthodes de gestion* » sur la santé des salariés, estiment les juges. Orange est également renvoyée pour « *harcèlement moral* », conformément aux réquisitions du parquet.

Lire aussi : Suicides à France Télécom : un procès pour « harcèlement moral »

(entreprises/article/2018/06/16/suicides-a-france-telecom-un-proces-pour-harcèlement-moral_5316064_1656994.html)

L'affaire France Télécom est devenue, en France, le symbole de la souffrance au travail. Les conséquences dramatiques de la mise en œuvre du vaste plan de restructuration – une soixantaine de personnes ont mis fin à leur jour à partir de 2008, dont 35 en 2008 et 2009 – résonnent toujours pour les salariés pris dans des processus de modernisation, et à qui on demande de s'adapter et de produire toujours plus.

Au milieu des années 2000, l'opérateur historique doit se réorganiser en profondeur pour faire face à l'ouverture à la concurrence. Début 2006, Didier Lombard, fraîchement nommé, présente le plan Next. Son discours prononcé devant les cadres, l'automne suivant, reste dans toutes les mémoires. D'ici à trois ans, 22 000 salariés devront avoir quitté l'entreprise, et 14 000 autres auront changé de poste, annonce-t-il. Soit une personne sur trois. Outre les chiffres, le ton est rude. « *Il faut qu'on sorte de la position mère poule (...). Ce sera un peu plus dirigiste que par le passé.* » Olivier Barberot, le DRH, a sa méthode : le « *crash programme* ». On connaît la suite. Le plan Act, initialement volet social du plan Next, devient un plan de départs forcés. Avec les conséquences humaines qui ont suivi.

Les milliers de mails et documents qu'ont récupéré le juge Pascal Gand et les enquêteurs ont permis de révéler la politique managériale, celle de la chaise vide, érigée en système, ces années-là. A l'école de management de Cachan (Val-de-Marne), les cadres étaient formés à « *brusquer un peu pour provoquer une réflexion* », à « *supprimer le poste pour faire bouger* ». Les cibles ? Les plus anciens, bien sûr. Mais aussi, les pères et mères de famille, à qui on proposait un poste à 200 kilomètres de chez eux pour qu'ils le refusent. La déstabilisation, générale, n'épargna personne. La rémunération des cadres indexée sur le nombre de départs a fini « *de parfaire le dispositif* ». « *Non que le gain soit important* », expliquent les juges, mais dans le contexte, « *cette technique de management a agi comme un moyen de pression efficace* ».

Syndicats laissés de côté

Des alertes ont eu beau être lancées, toutes ont été ignorées. Face à une situation « *d'impuissance et d'échec* », les médecins du travail ont démissionné. Quant aux syndicats laissés de côté, là encore, c'était voulu : « *Les dirigeants ont délibérément fait échouer les négociations avec les organisations syndicales (...) et imposé une décision unilatérale.* »

Parfois, on sent l'ironie poindre sous la plume des magistrats. « *Grâce au plan Act, Didier Lombard a tenu les promesses faites devant les milieux financiers : 7 milliards de cash-flow et 22 000 départs, 10 000 mobilités et 6 000 recrutements. La stratégie industrielle et économique mise en œuvre (...) a été couronnée de succès.* » « *Sous le seul angle de la stratégie industrielle* », poursuivent-ils, le discours de Didier Lombard à la Maison de la chimie « *est un discours visionnaire... si on fait fi de la composante humaine de l'entreprise* ».

Lire aussi : Suicides à France Télécom : des dirigeants menacés de poursuites pour harcèlement moral

(societe/article/2016/07/07/suicides-le-parquet-demande-le-renvoi-de-la-direction-de-france-telecom-pour-harcèlement-moral_4965171_3224.html)

Pour leur défense, les ex-dirigeants de France Télécom ont tout invoqué : la crise, les difficultés économiques, l'ouverture du marché. « *Une fois encore, insistent les juges, il n'est pas reproché aux personnes mises en examen leurs choix stratégiques (...), mais la manière dont la conduite de cette "restructuration" a été faite.* » Les magistrats ne nient pas « *les contraintes économiques et technologiques* », mais rien n'autorise « *à mettre en place une organisation et des méthodes managériales* » (...) « *au mépris de la santé et de l'avenir professionnel des personnels* », insistent-ils.

Les syndicats, se sont réjouis de cette décision de renvoi, même si certains regrettent que le chef

d'homicide involontaire n'ait pas été retenu. Orange, par la voix de son porte-parole, a tenu à rappeler qu'elle est « *une entreprise résolument tournée vers l'avenir, dans laquelle les salariés se déclarent fiers de travailler* ». Les mis en cause n'ont, eux, fait aucun commentaire. Tout au plus, Jean Veil, le conseil de Didier Lombard, a-t-il qualifié tout ceci d'« *absurde* ».

Lire aussi : **France Télécom, la mécanique de la chaise vide** ([societe/article/2014/12/12/france-telecom-la-mecanique-de-la-chaise-vide_4539636_3224.html](#))